## Finances communales et loi NOTRe, bien loin des déclarations de l'opposition

La loi NOTRe est issue d'un accord entre le Sénat et l'Assemblée Nationale au moment de la réunion de la Commission Mixte Paritaire.

La loi réaffirme son attachement aux communes, particulièrement en territoires ruraux, en leur laissant, à elles seules, la compétence générale. Elle fait obligation aux Régions d'élaborer un schéma de développement de d'égalité des territoires. Elle définit une taille minimale, applicable avec souplesse, pour les intercommunalités. La définition des nouveaux périmètres est maintenant du ressort des élus de la CDCI -et non plus du Préfet.

Par ailleurs, il est utile, nous semble-t-il, de rétablir quelques vérités sur les finances communales et particulièrement sur les dotations de l'Etat aux communes.

Nous rappellerons donc que l'effort demandé est rendu nécessaire par les errements budgétaires pendant les gouvernements Fillon qui ont conduit à l'augmentation de la dépense publique sur 5 ans de 175 milliards d'euros et à 600 milliards de dette supplémentaire.

Aujourd'hui, l'effort demandé aux communes correspond à leur poids dans la dépense publique : 11 milliards sur 3 ans, dont 3.7 milliards en 2015.

Cela représente pour 2015 une réduction de moins 2% de leurs recettes de fonctionnement.

Le Gouvernement a voulu que l'effort soit équitablement réparti entre les communes selon leurs richesses. Ainsi il a augmenté

- le Fonds de Péréquation (ce fond atteint 780 millions d'euros cette année)
- la DSR (1125 Millions d'euros soit une augmentation de 11,7%)
- la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) augmente de 30% soit 200 millions de plus.
- S'ajoute à cela, la création d'un Fonds de soutien de 1 milliard d'euros, dont 50% spécialement dédiés aux territoires ruraux pour leurs investissements.

En conclusion, au-delà de l'exploitation politique qui en est faite, il apparait à l'évidence que :

• La répartition des efforts est œuvre de justice. Les plus riches participent davantage.

Pour l'Ille et Vilaine, près de 45% des communes ne verront aucune diminution. Certaines connaîtront même une légère augmentation.

• Le Gouvernement continue de démontrer ainsi, son souci de la justice notamment dans l'aménagement du territoire.

La droite, qui a annoncé 100 milliards d'économie, ne dit ce qu'elle imposera aux communes. Elle devrait commencer par nous faire part de ses propositions.